



LE HANDICAP VISUEL, TOUT SAVOIR POUR EN PARLER !

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale
du braille le 4 janvier dans le cadre du réseau des référents
handicap animé par l'  agefiph

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP

SOMMAIRE

- 3** LE HANDICAP VISUEL, C'EST QUOI ?
- 4** QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE HANDICAP VISUEL
- 5** POURQUOI FAIRE RECONNAÎTRE SON HANDICAP VISUEL ?
- 6** QUELS AMÉNAGEMENTS PEUVENT-ÊTRE MIS EN PLACE DANS L'ENTREPRISE ?
- 8** QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES AVEC L'AGEFIPH
- 9** ASSOCIATIONS NATIONALES, RESSOURCES SUR LA DÉFICIENCE VISUELLE

**LE HANDICAP VISUEL,
TOUT SAVOIR POUR EN PARLER !**

LE HANDICAP VISUEL, C'EST QUOI ?

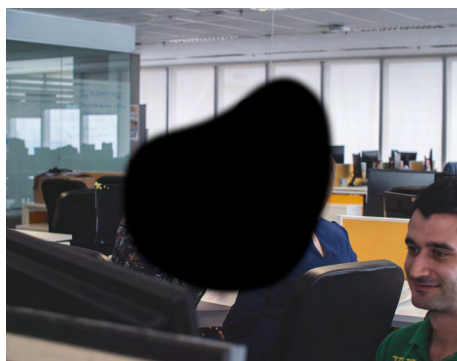
Toutes les personnes déficientes visuelles ne sont pas aveugles.

Le handicap visuel concerne des situations diverses. En France 1,7 millions de personnes ont un trouble de la vision. Parmi elles :

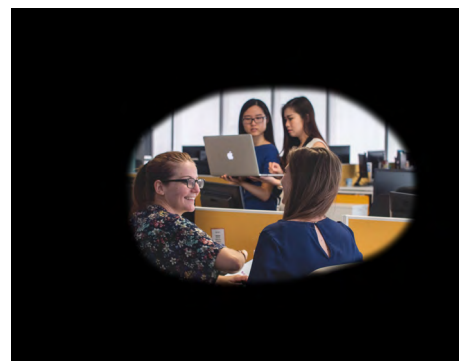
- 207 000 sont aveugles ou malvoyantes profondes, c'est à dire qu'elles ne perçoivent pas la lumière ou ne peuvent distinguer que des silhouettes.
- 932 000 sont malvoyantes moyennes. De loin, elles ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres. De près, la lecture est impossible.



Vision floue
exemple : myopie



Scotome central
exemple : DMLA*



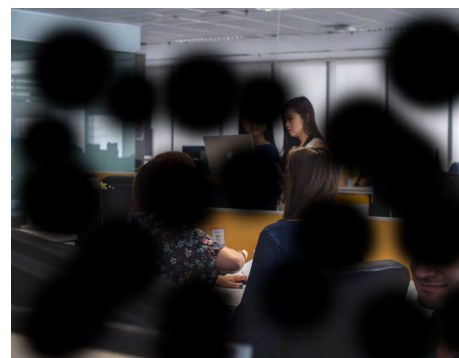
Vision périphérique rétrécie
exemple : glaucome



Photophobie
exemple : cataracte



Apparition d'un voile noir
exemple : décollement de la rétine



Scotomes
exemple : rétinopathie diabétique



Daltonisme rouge-vert

* Dégénérescence Maculaire
Liée à l'Âge

QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE HANDICAP VISUEL

Quelles sont les causes d'un handicap visuel ?

Dans de nombreux cas, le handicap visuel apparaît naturellement avec l'âge. Il peut également résulter d'un accident ou d'une maladie, telle que le diabète, la cataracte ou le glaucome.



Peut-on utiliser le verbe « voir » en présence d'une personne aveugle ?

Tel qu'on l'emploie tous les jours, le mot voir a un sens bien plus large que le fait de percevoir avec ses yeux. Voir signifie aussi « reconnaître », « comprendre » et « rencontrer ». Ne vous torturez pas l'esprit à chercher un mot pour remplacer le verbe « voir ».

Chez les personnes malvoyantes, les autres sens sont-ils plus développés que chez les voyants ?

Les personnes aveugles et malvoyantes ont besoin de leurs autres sens pour s'orienter et capter le plus d'informations possible. Elles apprennent à utiliser de façon ciblée leurs autres sens. Ainsi, certaines sont capables d'appréhender les choses de façon très nuancée. Leurs sens ne sont pas mieux développés, mais plus entraînés que ceux des autres.

C'est le cas par exemple du toucher. La main permet la construction d'une image mentale mais aussi de lire (braille) ou de s'orienter (balise sonore). La canne blanche est un prolongement de la main et permet notamment de déceler les obstacles.



POURQUOI FAIRE RECONNAÎTRE SON HANDICAP VISUEL ?

Obtenir le statut de «travailleur handicapé» permet au salarié, et à son employeur, de bénéficier d'**un ensemble de droits, d'aides et de services** pour trouver ou retrouver un emploi, le conserver et évoluer dans l'entreprise :

- **L'accompagnement et les conseils** de spécialistes de la déficience visuelle.
- **Des aides financières de l'Agefiph** destinées à couvrir les frais liés à la compensation du handicap dans l'emploi.
- **Un suivi médical renforcé** par le médecin du travail.
- **Un aménagement** de poste.
- **Une majoration** du Compte Personnel de Formation (CPF).
- **Sous certaines conditions**, ce statut conduit également à bénéficier d'**une retraite anticipée**.



Attention !

*c'est une démarche personnelle
et volontaire propre à chaque
salarié*

QUELS AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE DANS L'ENTREPRISE ?

La qualité de la vision peut varier au cours d'une même journée mais également se dégrader progressivement avec le temps.

La mise en place d'aménagements techniques, humains et organisationnels est souvent nécessaire pour réduire les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes déficientes visuelles.



Les aménagements de l'environnement de travail

Une signalétique sonore et tactile, des "bandes d'éveil" pour signaler des marches peuvent faciliter les déplacements et le repérage dans les locaux de l'entreprise. Dans un bureau, le réglage de l'intensité lumineuse, la présence de stores ainsi que le choix de revêtements non réfléchissants offrent des conditions de travail adaptées.

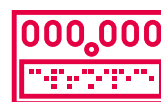


QUELS AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE DANS L'ENTREPRISE ?

Les aménagements techniques

Les personnes déficientes visuelles peuvent utiliser différentes aides techniques pour accéder à l'information :

- Une plage braille
- Un lecteur d'écran
- Un dictaphone
- Une loupe ou système d'agrandissement de caractères
- Le téléagrandisseur
- Des filtres anti-éblouissement

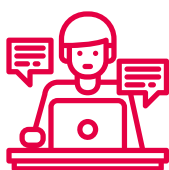


Les avancées technologiques ont également permis le développement de plusieurs applications innovantes sur smartphone pour faciliter le déplacement ainsi que la lecture et l'écriture.



Sensibiliser le collectif de travail

Pour faciliter l'intégration et la collaboration pérenne avec une personne déficiente visuelle, la sensibilisation du collectif de travail est une étape importante. Elle permettra à l'ensemble des salariés de comprendre la diversité et les conséquences des troubles visuels sur le quotidien des personnes concernées et de les aider à adapter leur comportement.



QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES AVEC L'AGEFIPH

Réfèrent handicap, comment l'Agefiph peut-elle m'aider ?

L'Agefiph est l'interlocuteur privilégié des employeurs pour les aider à maintenir dans l'emploi les salariés et mobiliser les acteurs adéquats ainsi que les bons outils et services mis à leur disposition.



Quelles sont les aides financières et les services dont je peux bénéficier en tant qu'employeur d'un salarié en situation de handicap visuel ?

Une aide financière destinée à couvrir les frais occasionnés par l'étude de solutions pour maintenir dans l'emploi un salarié dont le poste évolue ou le handicap s'aggrave.

Le conseil et l'accompagnement par un spécialiste du handicap visuel destiné à apprécier les contraintes du salarié à son poste et identifier les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser son handicap. Le spécialiste peut également intervenir lors d'actions de sensibilisation au handicap.

Un conseil et des aides financières destinés à identifier et financer les moyens techniques (matériel), organisationnels (réorganisation d'un bureau) ou humains (tutorat) permettant d'adapter le poste au handicap visuel du salarié.

Et d'autres aides à retrouver sur :

www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres



Certaines aides financières et certains services sont nécessairement prescrits par le conseiller Cap emploi après l'analyse précise du besoin, **d'autres peuvent être directement sollicités auprès de l'Agefiph en déposant un dossier de demande d'intervention.**

**Retrouvez le dossier de demande
d'intervention à remplir :**



ASSOCIATIONS NATIONALES, RESSOURCES SUR LA DÉFICIENCE VISUELLE



VOIR ENSEMBLE

www.voirensemble.asso.fr

GIAA APIDV

www.apidv.org

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

RETINA FRANCE

www.retina.fr

ASSOCIATION DMLA

www.association-dmla.org

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

www.avh.asso.fr

BRAILLENET

www.brailenet.org

FÉDÉRATION DES AVEUGLES

ET AMBLYOPES DE FRANCE

www.aveuglesdefrance.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES

ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES

D'AVEUGLES F.F.A.C

www.chiensguides.fr

UNION NATIONALE DES MASSEURS

KINÉSITHÉRAPEUTES AVEUGLES

ET MALVOYANTS

www.unakam-france.org

UNION NATIONALE DES AVEUGLES

ET DÉFICIENTS VISUELS (UNADEV)

www.unadev.com

